CARTE D'IDENTITE STRUCTURE

DENOMINATION	EGPA - SEGPA : Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté - EREA : SEGPA avec internat éducatif
TEXTES DE RÉFÉRENCE	Circulaire n° 2015 - 176 du 28 octobre 2015
PUBLIC ACCUEILLI	« Élèves présentant des difficultés scolaires graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentant des lacunes importantes qui risquent d'obérer l'acquisition de celles prévues au cycle de consolidation. »
MODE D'ORIENTATION	Décision par la CDOEASD OU par la CDAPH Pré-orientation en fin de CM2 et orientation en fin de 6ème Affectation par le DASEN
PILOTAGE	- Directeur adjoint chargé de la SEGPA sous l'autorité du Principal du collège - Sous l'autorité de l'IEN ASH
MISSIONS	- Proposer un enseignement adapté fondé sur une analyse des potentialités et des lacunes des élèves - Préparer au DNB ou au CFG - Permettre aux élèves de se situer dans la perspective d'une formation professionnelle diplômante à l'issue de la 3ème
FONCTIONNEMENT	- Taille minimale de 4 divisions de la 6ème à la 3ème (pas plus de 16 élèves) - Fonctionnement inclusif depuis la nouvelle circulaire
PERSONNELS	- PE / PLP / PLC titulaire du CAPPEI